

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 en mairie de Trigance sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	7 + 6	13
Total des voix : 15		

Etaient présents :

5 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ;

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Bernard CLAP** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Romain COLIN** ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac Bellevue) à **Antoine FAURE**

Porteurs de 3 voix : **Sophie VAGINAY-RICOURT** (Conseil régional) à **Paul CORBIER** ;

Délibération
n°22_11_B9_06

Financement des postes Eau et milieux aquatiques – Année 2023

Le syndicat mixte du Parc porte différentes missions dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques :

- Au titre de la Charte : actions de communication sensibilisation, appui aux communes du Parc situées hors bassin versant du Verdon
- Au titre de la gestion globale de l'eau sur le bassin versant du Verdon, en tant qu'EPAGE : gestion quantitative, qualité des eaux, portage du SAGE et du contrat rivière
- Au titre de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Verdon, en tant qu'EPAGE : mise en œuvre de la compétence GEMA transférée par les intercommunalités et de la compétence PI déléguée

Cette mise en œuvre de la politique de l'eau nécessite les besoins humains suivants :

- 1 chargée de mission eau et milieux aquatiques / responsable de pôle : 50 % budget Parc / 50 % budget GEMAPI
- 1 chargée de projet contrat rivière / zones humides : 50 % budget Parc / 50 % budget GEMAPI
- 1 chargé de projet restauration morphologique – continuités : 100 % budget GEMAPI
- 1 chargée de projet risques inondations : 100 % budget GEMAPI
- 1 technicien rivière haut et moyen Verdon : 100 % budget GEMAPI
- 1 technicien rivière bas Verdon – Artuby Jabron : 100 % budget GEMAPI
- 1 technicien zones humides (1/2 ETP) : 100 % budget GEMAPI
- Équipe d'agents techniques des milieux aquatiques (2 agents actuellement) : 100 % budget GEMAPI

Huit de ces neuf postes sont finançables par l'Agence de l'Eau. Il est proposé de valider les plans de financements pour le dépôt des dossiers 2023.

Chargée de mission eau et milieux aquatiques (50 % budget Parc et 50 % budget GEMAPI)

Coût total TTC : 102 587 €

Salaire brut chargé : 73 087 €

Véhicule : 28 000 €

Vidéoprojecteur : 1 500 €

Recettes :

Agence de l'Eau : 50 296 € (1.3*50%*80%*73 087 + 50%*29500/1.2)

Autofinancement : 52 291 €

Total : 102 587 €

Chargée de projet contrat de rivière / zones humides (50 % budget Parc et 50 % budget GEMAPI)**Coût total TTC : 66 771 €**

Salaire brut chargé : 54 771 €

Frais organisation chantiers ZH 1 000 €

Achat petit matériel (économies d'eau) 1 000 €

Prestations amélioration connaissances ZH 10 000 €

Recettes :

Agence de l'Eau : 41 601 € (1.3*50%*54 771 + 50%*12 000)

Autofinancement : 25 170 €

Total : 66 771 €

Chargée de projet restauration morphologique - continuités (100 % budget GEMAPI)**Coût total : 55 892 €**

Salaire brut chargé 48 892 €

Achat matériel de mesure 5 000 €

Inauguration Colostre : 2 000 €

Recettes :

Agence de l'eau : 34 863 € (1.3*50%*48 892 + 50%*5 000/1.2 + 50%*2 000)

Autofinancement : 21 029 €

Total : 55 892 €

Technicien rivière haut et moyen Verdon (100 % budget GEMAPI)**Coût total : 42 328 €**

Salaire brut chargé : 42 328 €

Recettes :

Agence de l'Eau : 22 835 € (1.3*30 %*17 989 + 1.3*50 %*24 339)

Autofinancement : 19 493 €

Total : 42 328 €

		Part plan pluriannuel restauration entretien ripisylve Lutte contre les invasives 85 jours	Part autres missions (gestion sédimentaires, restauration cours d'eau, animation territoriale/contrat rivière, vie de la structure) 115 jours
Coût total	42 328	17 989	24 339
Agence de l'Eau	22 835	1.3 * 30 % du salaire brut chargé 7 015	1.3 * 50 % du salaire brut chargé 15 820
Autofinancement	19 493	10 974	8 519

Technicien rivière bas Verdon Artuby Jabron (100 % budget GEMAPI)**Coût total : 45 751 €**

Salaire brut chargé : 45 751 €

Recettes :

Agence de l'Eau : 21 411 € (1.3*30 %*26 307 + 1.3*50 %*17 157)

Autofinancement : 24 340 €

Total : 45 751 €

		Part plan pluriannuel restauration entretien ripisylve Lutte contre les invasives 115 jours	Part autres missions (restauration Colostre, restauration cours d'eau, continuités, zones humides, quantitatif, gouvernance, vie de la structure) 75 jours	Missions non financées : entretien des digues classées 10 jours
Coût total	45 751	26 307	17 157	2 287
Agence de l'Eau	21 411	1.3 * 30 % du salaire brut chargé 10 259	1.3 * 50 % du salaire brut chargé 11 152	0
Autofinancement	24 340	16 048	6 005	2 287

Equipe d'agents techniques des milieux aquatiques (100 % budget GEMAPI)**Coût total (salaires bruts chargés 2 agents) : 76 265 €**

Agence de l'Eau : 33 708 €

EDF : 25 000 €

Autofinancement : 17 557 €

	<i>Salaires bruts chargés 200 jours</i>	<i>Part plan de gestion sédimentaire 40 jours</i>	<i>Part plan de restauration et d'entretien de la ripisylve 160 jours</i>
Total pour 2 agents	76 265	15 253	61 012
Agence de l'Eau	33 708	1.3 * 50 % du salaire brut chargé 9 914	1.3 * 30 % du salaire brut chargé 23 794
EDF	25 000		
Autofinancement	17 557		

Technicien zones humides (1/2 ETP ; 100 % budget GEMAPI)**Coût total : 18 898 €**

Salaire brut chargé : 18 898 €

Recettes :

Agence de l'Eau : 12 283 € (1.3*50 %*18 898)

Autofinancement : 6 615 €

Total : 18 898 €

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent les opérations ainsi présentées
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

*Acte rendu exécutoire**Après transmission en Préfecture**Le**et publication le*

Pour extrait conforme



22_11_B9_06